
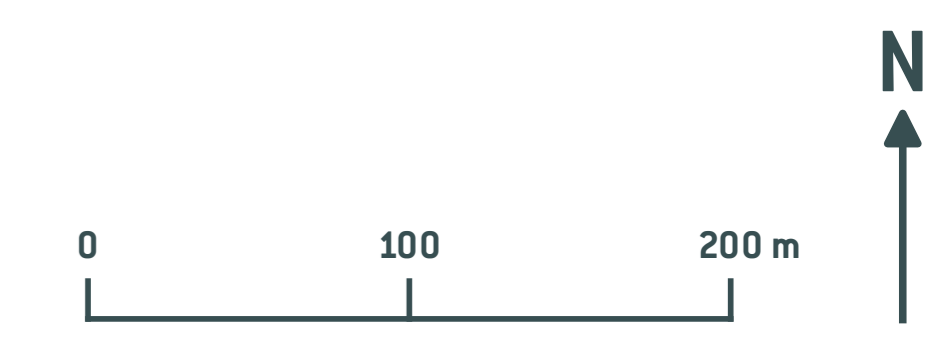


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de CHARENTON LE PONT

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- ⋯ Linéaire d'implantation spécifique : longueur de façade maximum
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- ← Largeur minimale de l'espace public projeté > 80m
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies π
- Secteur de gabarit spécifique
- Bande de hauteur spécifique
- Secteur de hauteur et débord spécifiques
- Bande d'implantation spécifique : épaisseur de 25 m
- Périmètre de bonne desserte
- Espace public créé ou élargi
Avenue Baron Leroy : largeur minimale de 25m
Amphithéâtre vert : largeur minimale de 30m
Mail Seine : largeur minimale de 30m
- Autre espace public
- 10 π Distance en mètre